



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20240227-2024-003-DE
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE 27 FEV. 2024
N°2024-003

Conseil municipal **REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** **SEANCE DU 7 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, sept février à vingt heures trente-trois minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi premier février s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Fixation des taux des taxes directes locales pour 2024. Taxe d'Habitation Secondaire

Rapporteuse : Mme DE OLIVEIRA

Direction : Direction générale adjointe

Service : Service des Assemblées et Affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**, M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**
Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, Mme MASMOUDI, M. TITOV, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR), Mme BENAHMED (donne procuration à Mme BERTRAND), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme MUSSOTTE-GUEDJ), Mme SAILLAND (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme DONATIEN (donne procuration à Mme THEOPHILE), M. SOLARO (donne procuration à Mme ADOMO) , M. SY (donne procuration à M. MAILLER), Mme KEITA-GASSAMA (donne procuration à M. FAUTRE)

Secrétaire de séance : M. SLIMOVICI

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 41

Nombre de procurations : 8

Nombre de votant(e)s : 49

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts ;

Vu la délibération n°2023-151 du 13 décembre 2023 prenant acte de l'existence du rapport d'orientations budgétaires et de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2024 ;

Vu la délibération n°2024-ZZZ du 07 février 2024 adoptant le budget primitif 2024 de la ville de Champigny-sur-Marne ;

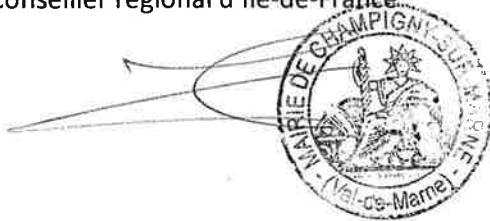
Vu l'avis de la 1^{ère} commission Finances – Affaires générales -Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – formation du personnel – handicap – nouvelles technologies, émis lors de sa séance du 30 janvier 2024 ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : FIXE comme suit les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024:

	TAUX VOTES POUR 2024 en %
Taxe Foncier Bâti	35.91%
Taxe sur Foncier non bâti	31.42%
Taxe d'Habitation des résidences secondaires et autre locaux meublés non affectés à l'habitation principale	26.78%
Majoration de la Taxe d'habitation due au titre des résidences Secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	60%

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



Le secrétaire de séance
Monsieur David SLIMOVICI
Conseiller municipal



Transmission en préfecture, le **27 FEV. 2024**

Publication, le **27 FEV. 2024**

Certifié exécutoire

Le Maire

